

Presqu'île, le journal de la commune de Lège-Cap Ferret propose, dans la rubrique Histoire de son [numéro 48 d'avril 2012](#), un encadré sur la restauration du bunker de casernement (622 - Ar.36/01) situé à proximité du Phare. Il est complété par un appel à témoins et aux dons pour favoriser la création de ce lieu de mémoire.

Si vous possédez des éléments pouvant aider à la réalisation de ce projet de valorisation (Témoignages, matériels, documents, etc.), n'hésitez pas à contacter l'association GRAMASA. Ce blockhaus comportera notamment une salle de troupe reconstituée et un espace dédié aux expositions.

Michel SAMMARCELLI, Maire de la commune de Lège-Cap Ferret, souhaite ouvrir aux visites, courant 2013, ce patrimoine de la seconde guerre mondiale. L'association GRAMASA soutient cette initiative qui permettra de doter la région d'un outil pédagogique unique pour présenter le Mur de l'Atlantique et raconter notre histoire.

### **Le Bunker du Cap Ferret, désensablé**

Le Blockhaus Ar type 622 découvert dans le parc du phare sous quelques mètres de sable au printemps 2010, est désormais hors d'eau, à l'air libre et plutôt en bon état. Les archéologues du GRAMASA (spécialisés dans les constructions du mur de l'atlantique) font des recherches afin de réaménager le bunker avec des lits, des armoires, des systèmes de ventilation, des grilles, des racks pour les armes... dans l'esprit de l'époque.

De leur côté, les services techniques de la Ville assurent quelques travaux afin de maintenir le bâtiment en bon état. A terme, il sera ouvert à la visite, comme l'a souhaité le maire.

## **Appel à témoins**

- Vous êtes un ancien habitant de la commune et vous pouvez témoigner sur les années d'occupation
- Vous pourriez faire don de documents sur les fortifications allemandes ou de matériel d'époque ré
- Vous êtes photographe et vous possédez des photos de bunkers prises avant qu'ils ne disparaissent

N'hésitez pas à [nous contacter](#) , votre participation aidera certainement à valoriser le bunker du